

droit de chaque citoyen à participer à l'expansion économique et à en partager les avantages.

2. Le gouvernement estime que la population du Nouveau-Brunswick doit être munie des connaissances et des ressources nécessaires pour lui permettre de profiter pleinement des nouvelles possibilités qu'entraîne l'expansion économique.

3. La politique du gouvernement veut que ces connaissances et ces ressources soient fournies sans tenir compte des compétences constitutionnelles ou des formules administratives traditionnelles, pour permettre aux citoyens du Nouveau-Brunswick de mener des vies productives, saines, satisfaisantes et heureuses. »

Depuis la présentation du Livre blanc, le premier ministre a créé une commission d'étude que présideront ensemble M. Emery LeBlanc et le Très révérend H. L. Nutter, chargée d'une double tâche:

1. Stimuler l'étude du Livre blanc et des objectifs et méthodes qui y sont préconisées;
2. Recommander au gouvernement des directives générales aux fins d'aider à élaborer les priorités et les programmes en matière de développement social et de bien-être social.

Point de vue de la New Brunswick Federation of Labour

Notre fédération est aussi soucieuse d'un meilleur mode de vie pour tous les habitants du Nouveau Brunswick et du Canada que l'association mère, le Congrès canadien du travail. Ne disposant que d'effectifs et de ressources limités, nous tenterons de présenter à votre comité nos vues sur cette question essentielle à laquelle vous vous efforcerez de trouver des solutions.

Notre préoccupation s'est manifestée au cours des années lorsque nous avons réclamé de nouvelles mesures législatives ou des améliorations à celles qui existent déjà.

Au début de mars de cette année, nous avons présenté au gouvernement du Nouveau-Brunswick notre mémoire législatif annuel. Ce mémoire portait surtout sur quatre questions principales, ainsi que sur un certain nombre de résolutions s'adressant à des ministères précis.

Nous avons critiqué le taux élevé du chômage ainsi que les revenus au-dessous de la moyenne nationale. Nous avons exprimé notre appui à la loi sur les subventions au développement régional et les centres de croissance projetés. Nous avons indiqué au gouvernement que l'étape suivante devrait être l'établissement de collectivités indus-

trielles autour de ces centres. Nous avons présenté des recommandations ayant trait à l'opportunité de recourir à des dégrèvements d'impôt; nous avons exposé les méthodes employées dans d'autres pays pour le financement de l'expansion industrielle de leurs régions à croissance lente: nous avons parlé du financement au départ de l'infrastructure par le gouvernement, de la construction par l'État d'usines vendues par la suite à des sociétés industrielles privées; nous avons fait ressortir que les sociétés qui viennent s'installer dans la province en vertu de la loi sur les subventions au développement régional doivent accepter que leurs employés s'organisent en syndicats, et que l'expansion industrielle doit s'adapter à la vie des hommes... les hommes n'existant pas pour servir l'industrie.

Nous avons soulevé dans notre mémoire la question du retard dans la mise en application de la loi sur les services médicaux. Nous avons signalé que la part du gouvernement fédéral du coût total serait de 70 p. 100, et que 40 p. 100 de la population n'a aucun régime privé de paiement préalable. Nous avons exprimé aussi notre approbation de la décision du gouvernement selon laquelle il n'y aura pas de primes, et nous avons recommandé instamment qu'on prélève le supplément de revenu nécessaire en vertu de la capacité contributive. Dans le domaine des services sanitaires de qualité, nous avons recommandé que des cabinets de médecins exerçant en groupe soient créés dans les centres sanitaires communautaires où les consommateurs peuvent jouer un rôle.

Nous avons demandé au gouvernement provincial d'exercer son influence auprès du gouvernement fédéral pour que le régime de sécurité sociale du Canada soit entièrement refondu et pour qu'un revenu annuel soit garanti à tous les Canadiens.

Le 8 mai de l'année en cours, nous avons présenté notre rapport annuel à la Commission du salaire minimum, réclamant l'établissement d'un seul ordonnance de salaire minimum, de \$1.50 l'heure.

(Depuis la présentation de cette communication, notre Fédération tenu son congrès annuel qui a adopté une résolution réclamant un salaire minimum de \$2.00 dont il sera fait état dans notre prochaine communication.) Notre mémoire comportait aussi la demande de mise en application du Code du travail du Canada (Normes) au Nouveau-Brunswick, s'étendant à tous les travailleurs relevant de la compétence provinciale. Il a été fait état dans le mémoire d'un certain nombre de congrès et des recommandations du Bureau international du Travail, demandant que la Commission les étudie soigneusement, ces conventions constituant des normes minimum du travail, que sont obligées d'appliquer tous les pays membres